



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



CHAMPIONNAT DE FRANCE
FFM MIX FÉMININ
www.ffmoto.org

Date de début : **18/05/2013** Date de fin : **19/05/2013** N° d'inscription FFM : **331**

Lieu : **saint jean de perges 82 Labarthe**

Moto-Club : **moto club du bas quercy** N° d'affiliation :

Nom de l'Organisateur Technique : **Mr Drulhe**

Adresse : **La gineste 82200 Lizac**

e-mail : **jean.bernard.drulhe@orange.fr** Téléphone : **0634154722**

Site Internet :

ARTICLE 1 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 - OFFICIELS

Directeur de course	Delpon jean-luc	Licence N°
Délégué FFM (Président du Jury).....	Lepetit alain	Licence N°
1er Membre du jury	Descouls pierre	Licence N°
2ème Membre du Jury	Rivals andré	Licence N°
Commissaire technique responsable.....	Maurice sébastien	Licence N°
Responsable du chronométrage	Fabien Danielle	Licence N°
Responsable du parc coureurs	MCBQ	Licence N°

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Membres du jury, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

ARTICLE 3 - CATEGORIE

MX Féminin :

- Age13 ans minimum en 125cc 2T & 15 ans minimum pour les autres cylindrées
- LicencesNCA / NJ3 / Inter / Inter Jeune
- CylindréeClasses 2, 3 & 4
- PlaquesNuméro noir sur fond blanc (Classes 3 & 4) & Numéro blanc sur fond noir (Class 2)



Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Prix d'arrivée :

Chaque coureur qualifié percevra une prime de qualification de 80 € augmentée des primes ci-dessous :

Place	Prime	Place	Prime	Place	Prime	Place	Prime
1er	38 €	6e	15 €	11e	10 €	16e	5 €
2e	33 €	7e	14 €	12e	9 €	17e	4 €
3e	30 €	8e	13 €	13e	8 €	18e	3 €
4e	27 €	9e	12 €	14e	7 €	19e	2 €
5e	24 €	10e	11 €	15e	6 €	20e	1 €



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



ARTICLE 4 - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical	Nasr Hazen		
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulances	2
Hôpital le plus proche	Montauban	Temps de trajet (en mn)	30

ARTICLE 7 - PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Accès

Nom du circuit **saint jean de perges**
 Ville la plus proche **molièrers**
 Coordonnées GPS

Le plan d'accès au site est annexé au présent règlement.

Caractéristiques

Longueur	1800 m	Largeur minimum	6 m
Largeur de la grille de départ	30 m	Longueur de la ligne droite de départ	115 m
Nombre de poste de Commissaires de piste	22		

La capacité correspond au nombre de véhicules autorisés à rouler en simultané sur le circuit.

Capacité en essais **40** Motos
 Capacité en manche **40** Motos

Le plan du site de pratique est annexé au présent règlement.



<p>VISA CLUB Date : le <u>28.03.2013</u> Signature :  MOTO CLUB BAS QUERCY</p>	<p>VISA LIGUE Date : le <u>08.04.13</u> Signature :  Guy ABADIE Président commission MOTOCROSS</p>	<p>VISA FFM N° 13/0477 Date : le <u>16.05.2013</u> </p>
---	---	---



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



RECU 08 AVR. 2013

331

CHAMPIONNAT DE FRANCE
FFM NATIONAL MX1
www.ffmoto.org

Date de début : **18/05/2013** Date de fin : **19/05/2013** N° d'inscription FFM : **331**
Lieu : **saint jean de perges 82 Labarthe**
Moto-Club : **moto club du bas quercy** N° d'affiliation :
Nom de l'Organisateur Technique : **Mr Drulhe jean bernard**
Adresse : **la gineste 82200 Lizac**
e-mail : **jean.bernard.drulhe@orange.fr** Téléphone : **0634154722**
Site Internet :

ARTICLE 1 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 - OFFICIELS

Directeur de course	Delpon jean luc	Licence N°
Délégué FFM (Président du Jury)	Sehier philippe	Licence N°
1er Membre du Jury	Descouls pierre	Licence N°
2ème Membre du Jury	Rivals andré	Licence N°
Commissaire technique responsable	Maurice sébastien	Licence N°
Responsable du chronométrage	Fabien danielle	Licence N°
Responsable du parc coureurs	MCBQ	Licence N°

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

ARTICLE 3 - CATEGORIE

National MX1 :

Age15 ans minimum
LicencesNCA / Inter / Inter Jeune
CylindréeClasses 3 & 4
PlaquesNuméro noir sur fond blanc



Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

En ce qui concerne le Championnat de France National MX1 :

- Les pilotes devront opter pour une classe lors de la première épreuve de classement et n'auront plus la possibilité d'en changer dans la suite du Championnat.
- En cas de changement de machine entre les manches, le pilote devra repartir avec une machine de la même classe que celle choisie à la manche précédente.

Prix d'arrivée :

Chaque coureur qualifié percevra une prime de qualification de 80 € augmentée des primes ci-dessous :

Place	Prime	Place	Prime	Place	Prime	Place	Prime
1er	75 €	6e	30 €	11e	20 €	16e	10 €
2e	66 €	7e	28 €	12e	18 €	17e	8 €
3e	60 €	8e	26 €	13e	16 €	18e	6 €
4e	54 €	9e	24 €	14e	14 €	19e	4 €
5e	48 €	10e	22 €	15e	12 €	20e	2 €



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



ARTICLE 4 - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical **Nasr Hazen**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **montauban**

Nombre d'ambulances **2**

Temps de trajet (en mn) **30**

ARTICLE 7 - PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Accès

Nom du circuit **saint jean de perges**

Ville la plus proche **molières**

Coordonnées GPS

Le plan d'accès au site est annexé au présent règlement.

Caractéristiques

Longueur **1800 m**

Largeur de la grille de départ **30 m**

Nombre de poste de Commissaires de piste **22**

Largeur minimum **6 m**

Longueur de la ligne droite de départ **115 m**

La capacité correspond au nombre de véhicules autorisés à rouler en simultané sur le circuit.

Capacité en essais **40** Motos

Capacité en manche ... **40** Motos

Le plan du site de pratique est annexé au présent règlement.



<p>VISA CLUB Date : le <u>28.03.2013</u> Signature : MOTO CLUB BAS QUERCY</p> 	<p>VISA LIGUE Date : le <u>09.04.13</u> Signature : Guy ABADIE Président commission MOTOCROSS</p> 	<p>VISA FFM N° 1310477 Date : le <u>16/05/2013</u> Signature : </p> 
---	--	---

MOTO CLUB DU BAS QUERCY

Règlement particulier du Moto-cross National Terrain de Saint Jean de Perges à Labarthe le 18-19 mai 2013

Catégorie admises :

- Challenge NCB LMMP 125 (40 places)
- Challenge NCB LMMP OPEN (40 places)
- Challenge NCB LMMP VETERANS (40 places)
- Championnat de ligue Cadets 85 (40 places)
- Championnat de France National MX1 (40 places)
- Championnat de France MX Féminin (40 places)



Droits d'engagements :

Voir Ligue adresse internet pour engagement
Voir FFM pour les Championnats de France

Licences :

Elles seront vérifiées ainsi que le CASM ou le permis de conduire. Le non respect des horaires de pointage entraîne l'exclusion du pilote.

Le parc pilote :

Il sera interdit de laver les motos dans les allées. Les pilotes doivent se munir d'un tapis de sol et devront avoir un extincteur. Les concurrents devront stationner dans leur parc respectif et respecter l'environnement.

Contrôles administratifs et techniques :

Ils auront lieu le 18 mai 2013 - de 9 h 00 à 14 h 00 pour les challenges
- de 13 h 30 à 20 h 00 pour les Cpts de France

Ils sont obligatoires pour toutes les catégories. Les machines devront correspondre aux dispositions prévues dans le règlement général moto-cross.

Essais :

Conformément au code sportif ils sont obligatoires. (voir horaires ci-joint)
Pour le challenge se reporter au règlement LMMP.

Courses :

Voir horaires ci-joint. Les pilotes devront être au parc d'attente au minimum 10 minutes avant la procédure de départ.

Ne seront pas classés les coureurs qui :

- n'a pas franchi la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur.
- N'a pas accompli les $\frac{3}{4}$ des tours effectués par le vainqueur.

En cas d'ex aequo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche.

Récompenses :



Des coupes récompenseront les 3 premiers de chaque catégorie.

Assurances :

Souscrite conformément à la législation en vigueur auprès de la compagnie d'assurances AMV.

Réclamations :

Les réclamations relatives au classement devront être déposées par écrit auprès du directeur de course, au plus tard 30 minutes après la proclamation des résultats.

Les officiels :

Directeur de course : Delpon Jean-Luc

Commissaires sportifs : Descouls Pierre, Rivals André

Commissaires de piste : les commissaires de la Ligue.

La compétition est organisée conformément au code sportif de la FFM aux prescriptions de la CMC, au règlement général moto-cross et aux règles particulières du championnat et challenge LMMP.

Visa Club

**MOTO CLUB
BAS QUERCY**


Visa Ligue

**Guy ABADIE
Président commission
MOTOCROSS**


Visa FFM



EXPEDIÉ 09 AVR. 2013



Programme du 19 Mai 2013



Les horaires peuvent être modifiés avec le Délégué du Championnat

La veille de l'épreuve : 18 Mai 2013

13h30 – 20h00 contrôles Administratifs et Techniques



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

A) Jusqu'à 40 pilotes :

08h30 - 09h00 : Essais libres Championnat de France MX1	30 min.
09h05 - 09h25 : Essais libres Championnat de France MX Féminin	20 min.
09h30 - 09h50 : Essais libres Championnat de Ligue Cadets	20 min.
09h50 - 10h10 : Pause	20 min.
10h10 - 10h15 : Tests départ Championnat de France MX1	5 min.
10h15 - 10h40 : Qualifications Championnat de France MX1	25 min.
10h45 - 11h05 : Qualifications Championnat de France MX Féminin	20 min.
11h10 - 11h15 : Tests départ Championnat de France MX Féminin	5 min.
11h20 - 11h40 : Qualifications + Tests départ Championnat de Ligue Cadet	20 min.

A) Jusqu'à 40 pilotes :

08h00 - 08h15 : Essais libres Championnat de Ligue Cadets	15 min.
08h20 - 08h40 : 1 ^{ère} séance essais libres Grpe-A Chpt de France MX1	20 min.
08h45 - 09h05 : 2 ^{ème} séance essais libres Grpe-B Chpt de France MX1	20 min.
09h10 - 09h30 : Essais libres Championnat de France MX Féminin	20 min.
09h35 - 09h55 : Essais chrono + Tests départ Championnat de Ligue Cadets	20 min.
10h00 - 10h30 : Qualifications + Tests départ Grpe-A Chpt de France MX1	30 min.
10h35 - 11h05 : Qualifications + Tests départ Grpe-B Chpt de France MX1	30 min.
11h10 - 11h30 : Qualifications Championnat de France MX Féminin	20 min.
11h35 - 11h40 : Tests départ Championnat de France MX Féminin	5 min.

11h45 - 13h25 : REPAS

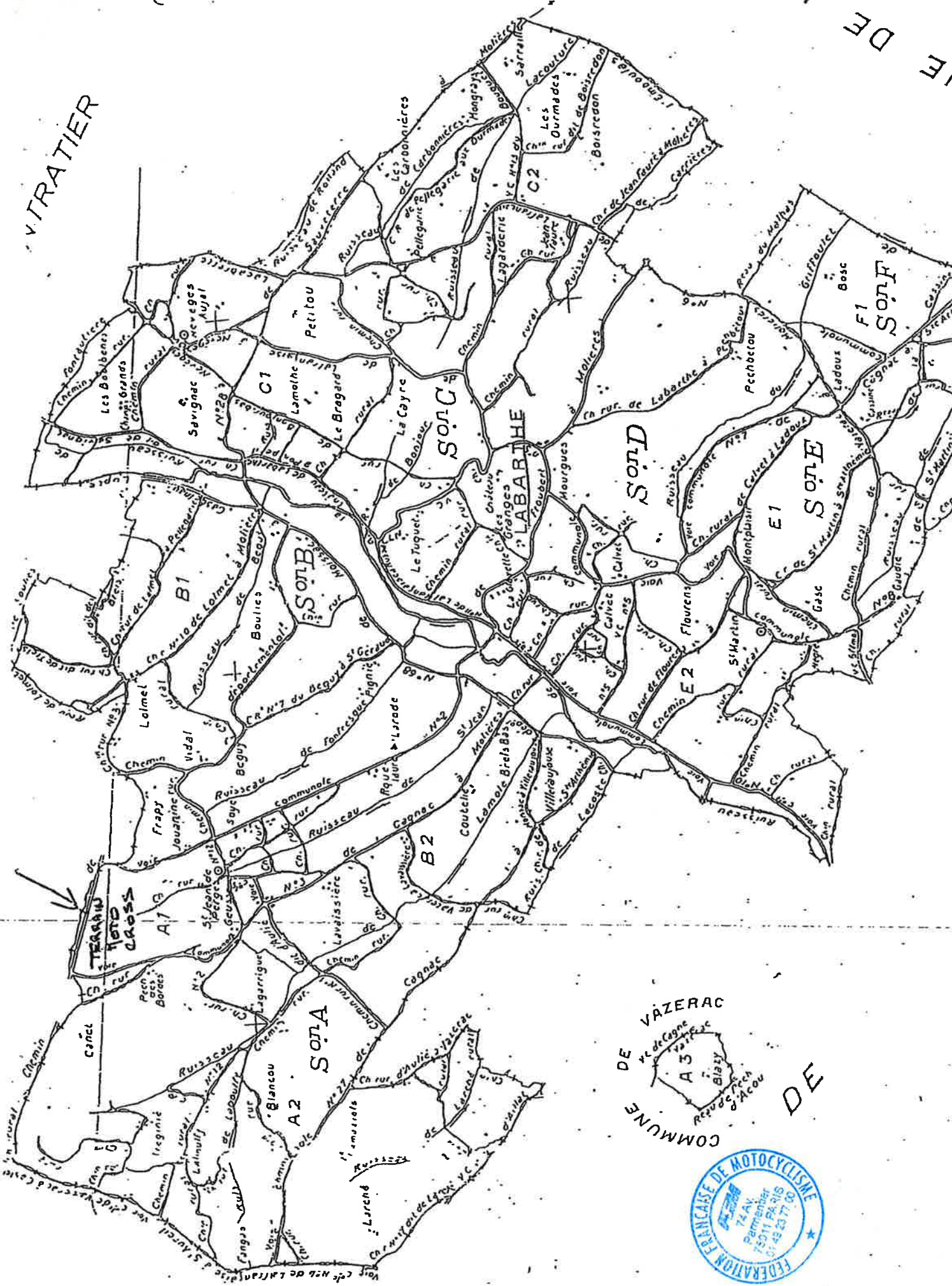
13h30 - 13h50 : Consolante Championnat de France MX1	20 min.
14h00 - 14h20 : 1 ^{ère} manche Championnat de France MX Féminin	15 min. +1tour
14h25 - 14h50 : 1 ^{ère} manche Championnat de France MX1	20 min. +2 tours
14h55 - 15h15 : 1 ^{ère} manche Championnat de Ligue Cadet	15 min. +1tour
15h15 - 15h30 : Pause	15 min.
15h30 - 15h50 : 2 ^{ème} manche Chpt de France MX Féminin	15 min. +1tour
15h55 - 16h20 : 2 ^{ème} manche Championnat de France MX1	20 min. +2 tours
16h25 - 16h45 : Pause	20 min.
16h45 - 17h05 : 2 ^{ème} manche Championnat de Ligue Cadet	15 min. +1tour
17h10 - 17h30 : 3 ^{ème} manche Chpt de France MX Féminin	15 min. +1tour
17h35 - 18h00 : 3 ^{ème} manche Championnat de France MX1	20 min. +2 tours
18h05 - 18h25 : 3 ^{ème} manche Championnat de Ligue Cadet	15 min. +1tour
18h30 - _ _ _ : Remise des prix	

(Fermeture du terrain à 20h00, marge de 1h30 min. prise en cas de problèmes durant les épreuves.)



VITRATIER

DE



COMMUNE DE VAZERAC

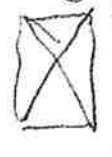


DE



(2)

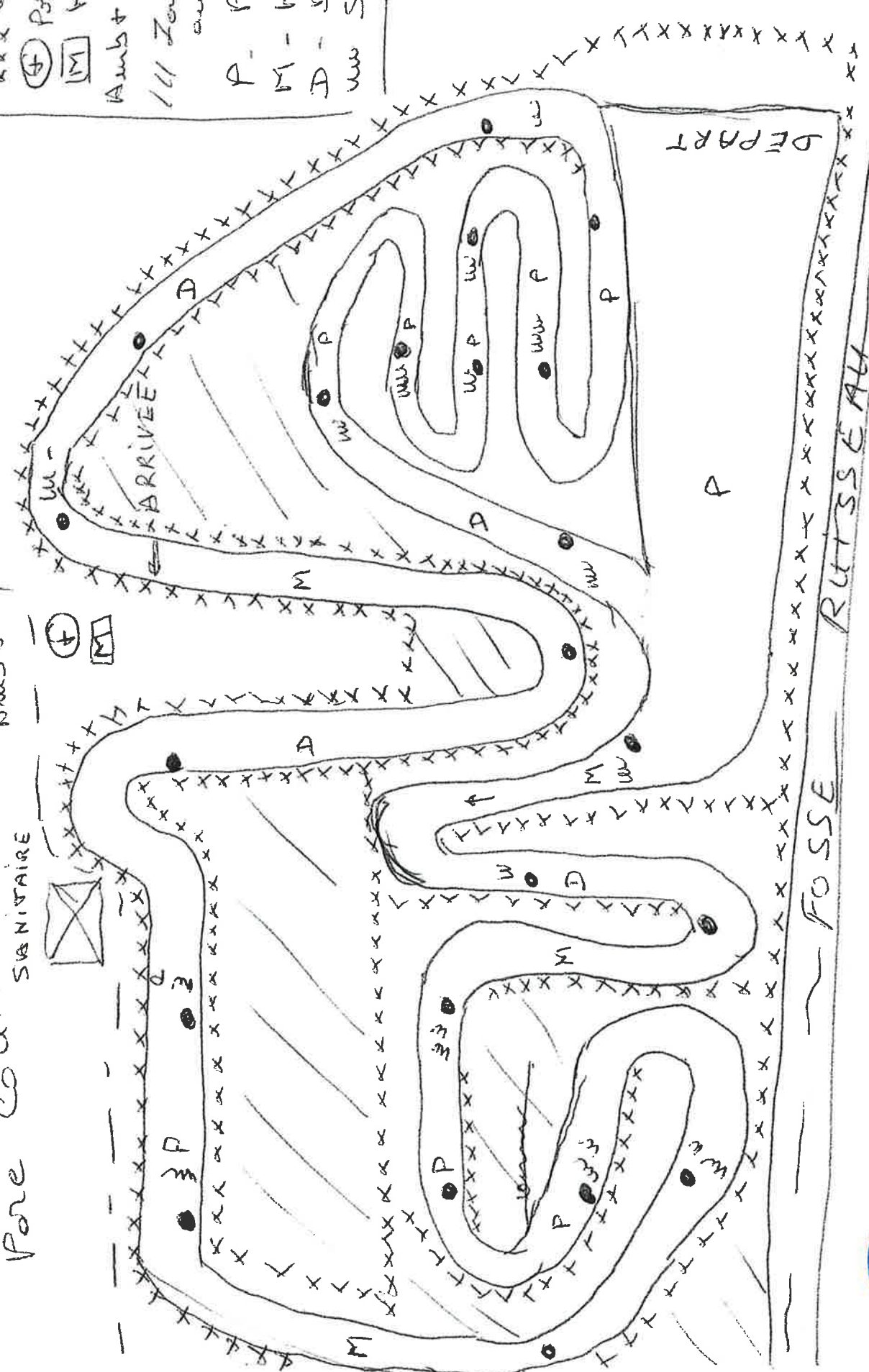
Fore COURSEURS
SANITAIRE



Amb +
Ⓡ Ⓜ

*** Agri Plage Ul
Ⓡ Poste de Seco
Ⓜ Hédécin
Amb + ambulan
/// Zone Interdit
au Public.
P - Plot
M - Montée
D - Descente
ww Saut.

touring



Ⓡ Amb +

Circuit de Lobarthe. 82

St Jean de Pons